

Synthèse des discussions du groupe 3 – menées par Bernard Delvaux et Thalia Amen

Remarque préliminaire

L'atelier a plutôt eu pour but de faire un inventaire des idées. Si la plupart ont semblé acceptée par la majorité des participants, nous n'avons cependant pas pris le temps de vérifier le degré d'adhésion à ces idées ni de hiérarchiser les idées. Dans les notes qui suivent, seuls quelques rares désaccords sont mentionnés.

Est-il souhaitable de promouvoir la mixité sociale scolaire ? Pourquoi ?

L'ensemble du groupe exprime un point de vue favorable à la mixité sociale scolaire.

Il justifie ce point de vue par de nombreux exemples d'avantages au niveau des **apprentissages à proprement parler** car cela permet à chacun d'avoir le même accès aux savoirs, d'éviter le fatalisme... La mixité sociale dans le milieu scolaire est une chance pour tous de pouvoir atteindre le maximum de leurs capacités améliorant ainsi leur estime de soi et leur contribution à une société épanouie (socialement et économiquement). La mixité permet d'échapper au déterminisme social, de réparer l'ascenseur social (mais ce point est critiqué par certains membres de l'atelier qui estiment l'expression porteuse de l'idéologie méritocratique, et qui valorisent une élite qui, pourtant, aujourd'hui, se montrer bien peu capable de faire advenir un monde meilleur)

La mixité peut aussi contribuer au **développement positif d'une société**. Un système scolaire sélectif, en freinant la progression de certains, se prive de personnes pouvant contribuer au collectif et innover. L'entre-soi est stérile.

La mixité peut être justifiée également par rapport aux **liens sociaux**, aux échanges culturels, à la prise de conscience de l'existence de l'autre et à l'importance de la place de chacun dans la société. Bien gérée, elle pourrait permettre de casser le lien entre position sociale et reconnaissance sociale. Et considérer que la fréquentation de milieux populaires ou étrangers (pas d'office désavantagés au plan culturel) est une chance

Cette proximité des différences de culture, de mentalité, de point de vue permettrait également **l'apprentissage du débat, de la conflictualité, de la discussion, de la négociation et du consensus**. Ce qui donnerait des citoyens de demain capables de vivre ensemble, d'aller vers l'autre physiquement et pas par le filtre numérique (qui nous enferme dans une bulle) : dans une société clivée, il est urgent d'introduire de la mixité. Celle-ci peut aussi favoriser l'apprentissage de l'intelligence collective.

Des avantages au niveau du **bien-être des enseignants** ont été relevés : cela soulagerait les enseignants des écoles à encadrement différencié. Cela amènerait aussi les enseignants à innover : le défi d'amener les élèves les plus faibles le plus haut possible ne peut qu'être bénéfique pour tous.

Ces avantages vont de pair avec des **conséquences économiques positives** pour la Fédération Wallonie-Bruxelles. En effet, des classes hétérogènes demandent aux enseignants moins d'individualisation (ce qui peut paraître contradictoire d'ailleurs). S'il y a moins d'élèves en difficultés dans la classe, il est davantage concevable de travailler par tutorat entre élève par exemple. S'il y a une mixité socio-économique, l'indice que révèle celui-ci sera en moyenne plus élevé dans l'école qui nécessitera dès lors moins de moyens « encadrement différencié » (qui, actuellement, ne produisent pas d'effets suffisants en termes d'égalité).

La présence de parents de milieux différents au sein d'une école pourrait faciliter l'**amélioration de la qualité de l'établissement** : des parents plus favorisés, plus à l'aise avec l'institution, pourraient porter des revendications que d'autres parents ont plus de difficulté à porter (par exemple en termes d'infrastructures)

L'école est le lieu où l'on peut faire changer les choses, c'est un autre lieu pour demain. Pour changer les mentalités, il faut commencer par l'éducation.

Dès lors, il faut instaurer une mixité sociale **dès le plus jeune âge, dès la crèche**. D'où l'importance de permettre l'accueil d'un maximum d'enfants et de rendre obligatoire l'école maternelle encore plus tôt, à un moment où les enfants apprennent beaucoup de leurs pairs, sans a priori

Quelques bémols.

- Le bien-être de chacun (enfants – parents – enseignants) ne s'obtiendra pas uniquement par la mixité sociale (rapport aux savoirs, intégration sociale, échanges d'idées...) mais également par un cadre d'apprentissages adéquat (infrastructure, encadrement...)
- Le groupe est convaincu de l'importance de la mixité sociale au sein de notre système scolaire mais s'interroge sur la manière dont tous les acteurs accueilleraient ce changement.
- En conclusion, le groupe 3 dit oui pour une mixité sociale scolaire mais pour quelle société ? Une société où d'autres secteurs devraient également opter pour la mixité.

L'initiative proposée par le collectif « Une place pour chaque élève » est-elle, selon vous, de nature à réduire la ségrégation actuelle ?

Le groupe 3 répond par l'affirmative à cette question. Cependant, il met en garde sur le risque de relégation dans l'enseignement spécialisé si l'inclusion des élèves à besoins spécifiques reste marginal.

Une condition à prendre en compte dans la réussite de cette initiative réside également dans la mixité au sein de chaque classe (et pas seulement au niveau de l'établissement).

Quelles améliorations, modifications proposeriez-vous éventuellement à cette procédure ?

Pour répondre à cette question, le groupe 3 s'est lancé dans un débat fort intéressant où le point de vue des professionnels de l'enseignement que nous sommes s'est mêlé à celui de parents que certains d'entre-nous sont également.

De ce fait, davantage de questions sur les préférences pouvant être exprimées par les parents et sur les critères à prendre en compte par l'algorithme ont été suggérés et discutés, menant à de nouvelles questions. L'opinion est cependant qu'il faut **éviter de multiplier les domaines pour lesquels les parents peuvent exprimer des préférences**, celles-ci ne pouvant dès lors s'exprimer qu'au travers des refus (et préférences d'établissement alors exprimées). À noter qu'il serait intéressant de demander aux parents d'explicitier les raisons de leur refus, non pas pour hiérarchiser ces raisons et classer ces demandes lors de la seconde opération algorithmique mais pour pouvoir éventuellement ajuster le système.

La question des **différences de qualité des infrastructures (et des équipes)** a été soulevée.

- En tant que parents, ne pouvons-nous pas avoir le loisir de choisir des écoles proposant des infrastructures différentes ? (coin vert, état des bâtiments, équipement sportif ou scientifique...) mais également des écoles où l'absentéisme ou la pénurie des enseignants semble moindre.
- Avant de répartir les élèves dans les différentes écoles, il faudrait peut-être s'assurer que les infrastructures proposées soient similaires. Et au-delà des infrastructures qu'il y ait une "signature" commune à toutes les écoles (niveau d'exigence équivalent, qualité de la formation initiale et continue des enseignants, etc.)
- La diminution démographique actuelle mènerait à une diminution des besoins en bâtiment scolaire. Ce qui permettra d'utiliser les écoles les plus en état.
- Dès lors, faut-il attendre que la question des infrastructures soit réglée avant de mettre en place une distribution plus hétérogène des élèves ? Le groupe tend à dire qu'il ne faut pas attendre la résolution des problèmes connexes pour mettre en place la procédure.

La procédure a-t-elle pris en compte **les réorientations**, les élèves qui, en cours de cursus, doivent être relégués dans d'autres systèmes ? A partir du moment où le tronc commun est mis en place jusqu'à la troisième secondaire, il n'y a pas lieu de devoir réorienter un enfant.

L'analyse des différents **critères** proposés par l'algorithme mène aux suggestions suivantes (qui sont restées en questionnement par le groupe sans pouvoir trancher).

- **Distance** : les transports en commun sont-ils pris en compte (comme c'est le cas pour la réaffectation des enseignants) ; Qu'en est-il des parents séparés et des enfants ayant deux domiciles ? ; Pour des raisons pratiques, il est parfois utile de choisir une école proche des lieux de travail des parents plutôt que de leur domicile ; Peut-être que ces critères pourraient être pris en compte lors du deuxième passage par l'algorithme, une fois la première proposition refusée.
- **ISE** : aucune discussion relative à ce critère n'a été entamée.
- **Fratricie** : idem
- **Genre** : il ne faudrait pas que des écoles se retrouvent sans mixité de genre.
- **Religions** : c'est une manière d'exclure certains réseaux dans son choix.
- **Aménagements raisonnables** : faut-il critériser le choix des écoles en fonction de ce qu'elles proposent en la matière ? Qu'en est-il des enfants en situation de handicap ? Il leur faut une école adaptée à leur situation. Est-ce pris en compte ?

Le groupe 3 suggère également une **évaluation permanente du système** afin de l'améliorer.

- Évaluation par les élèves eux-mêmes.
- Une enquête de satisfaction pourrait être proposée aux parents également.
- En cas de refus de la première proposition, les parents devraient pouvoir justifier leur décision. Ceci afin de permettre à l'algorithme d'affiner la proposition suivante mais également aux concepteurs d'améliorer le système pour la première proposition d'école.

Pour **éviter que l'inégalité des familles face à la procédure**, il faudra veiller à ce que tous les parents soient bien informés de la procédure, du droit de refuser. Un accès à la procédure doit également pouvoir être adapté à chaque famille. Le tout numérique risque de ne toucher qu'une partie du public. A noter que cette information doit se faire aussi auprès de parents qui n'ont généralement pas encore d'enfant scolarisé.

Ne faudrait-il pas **que le dispositif répartisse les élèves par classe plutôt que par établissement** pour éviter les ségrégations intra-école ?

À quelles conditions l'introduction d'une telle procédure pourrait-elle être « socialement » acceptable ? (pour les parents, les enseignants, les élèves, les gouvernants...)

Bien que la question du « socialement acceptable » ait été soulevé (certaines choses ont été votées sans que cela ait été socialement accepté, par exemple l'abolition de la peine de mort) et que la société ne partage peut-être pas la même vision de mixité (raison pour laquelle il importe de travailler au niveau de l'imaginaire social et des représentations sociales), le groupe 3 estime que les conditions nécessaires pour que la procédure soit socialement acceptable sont les suivantes.

Pour les parents :

Il faut que le dispositif soit **transparent**.

Recevoir l'information directement via les écoles, les associations des parents, mais pas par voie de presse. Cette information, ainsi que tout le processus, doit être claire, transparente, compréhensible par tous. Elle doit contenir également des données probantes issues de la recherche et de l'expertise d'autres pays.

Comme déjà exposé plus haut, il faut proposer aux parents *d'autres canaux que le numérique* pour participer au processus.

Les **avantages pédagogiques et sociétaux doivent être démontrés** aux parents.

Les parents doivent être **acteurs tout au long du processus**. Ils doivent avoir la possibilité de l'évaluer dès le début. Il importe d'ailleurs d'écouter le point de vue des parents de milieu populaire et de vérifier leur adhésion au dispositif.

Pour les enseignants :

Également, une **transparence** et une **information** basée sur des données probantes doivent être prises en compte lors de l'annonce de la mise en route d'une telle procédure auprès des enseignants. Cette communication doit se faire par les canaux professionnels (Direction, Pouvoir Organisateur, Administration, Syndicats) et certainement pas par les médias pour éviter des emballements tels que dans le dossier EVRAS. Une information de professionnels à professionnels.

Les enseignants doivent être **formés à l'enseignement et la gestion de groupes hétérogènes**. La Formation Initiale des Enseignants doit aller dans ce sens. Mais également la Formation Continue des Enseignants.

Les **avantages de cette mixité doivent être démontrés** et explicités aux enseignants, sur la base de données probantes (recherches académiques, référence à d'autres systèmes scolaires).

Il faut également qu'une **liberté pédagogique** leur soit assurée en toute confiance.

Pour les élèves

A nouveau, l'information doit venir non pas des médias mais bien des professionnels de terrain et des parents ayant reçu l'information de la manière décrite plus haut.

Les avantages en tant qu'élève mais également en tant que citoyen de demain sont à mettre en exergue.

Pour les décideurs

Au plan juridique :

- Il faut vérifier la robustesse juridique du dispositif afin de prévenir les recours, et notamment vérifier sa constitutionnalité (si la Constitution ne peut être changée).
- L'article 24 de la constitution garantissant la liberté d'enseignement doit être préservé. Mais il pourrait être modifié en ajoutant par exemple que chacun a droit à l'enseignement « dans la mixité sociale ».
- La Convention des droits de l'enfant pourrait être une référence solide.

Au plan économique :

- Il faut montrer que cette réforme ne coûte rien. La rationalisation des places disponibles et la concentration des élèves permettent la diminution des dépenses allouées aux bâtiments scolaires mais également aux enseignants ayant en charge des classes peu peuplées. Si la mixité augmente l'ISE de l'école, il ne devrait plus y avoir d'encadrement différencié.

Comme présenté plus haut, l'hétérogénéité dans les classes diminue le travail d'individualisation des enseignants, ce qui a pour effet de soulager la charge de ceux-ci et donc de lutter contre l'absentéisme.

Le Pacte Pour un Enseignement d'Excellence prône la mixité sociale. Il est donc cohérent de veiller à ce que celle-ci soit mise en place.

Une évaluation continue et transcendant les législatures doit se faire afin d'en mesurer les effets à moyen et long terme.

À quelles conditions la mixité sociale dans l'enseignement pourra-t-elle être profitable à tous et pour la société ?

Le groupe 3 estime que la mixité sociale dans l'enseignement pourra être profitable aux conditions suivantes.

- La mixité sociale devra permettre à tous l'**accès à des pédagogies différentes**.
- Elle **ne devra pas être associée à une baisse de niveau**.
- Le gouvernement doit permettre à l'enseignement de **ne plus être centré sur l'évaluation** mais davantage sur le bien-être, la joie, le savoir vivre ensemble.
- L'École ne devra **pas faire peser la scolarité sur les épaules des parents** ce qui les déculpabiliserait sans pour autant les mettre à l'écart (associations de parents, conseil de participation...)
- La mixité sociale dans l'enseignement devra être un **moteur à la dissolution des ghettos**, quels qu'ils soient.
- La mixité sociale dans l'enseignement pourra être profitable pour tous si les **enseignants** sont **formés à une mixité sociétale**. Il faut lutter contre les idées reçues.
- La mixité sociale devra être **explicitée aux élèves et aux parents** afin que ses effets positifs se fassent ressentir dans la société de demain.
- La mixité sociale doit être un **projet plus large qu'uniquement scolaire** (valorisation des services publics, lutte contre toute inégalité, etc.)
- Pour que cette mixité sociale soit efficace, il faut y **investir les sommes économisées par sa mise en place** (infrastructures, repas scolaires gratuits, gratuité scolaire, ...).
- La mixité sociale ne pourra être bénéfique pour tous qu'à condition qu'elle propose un **enseignement égalitaire dans ses infrastructures, son encadrement et ses frais**. Le décret gratuité y a tout son sens.

En espérant avoir transcrit le reflet des pensées du groupe 3 et d'être resté fidèle aux idées de l'ensemble des participants,

Pour le groupe 3
Xavier BRUYER
Rapporteur